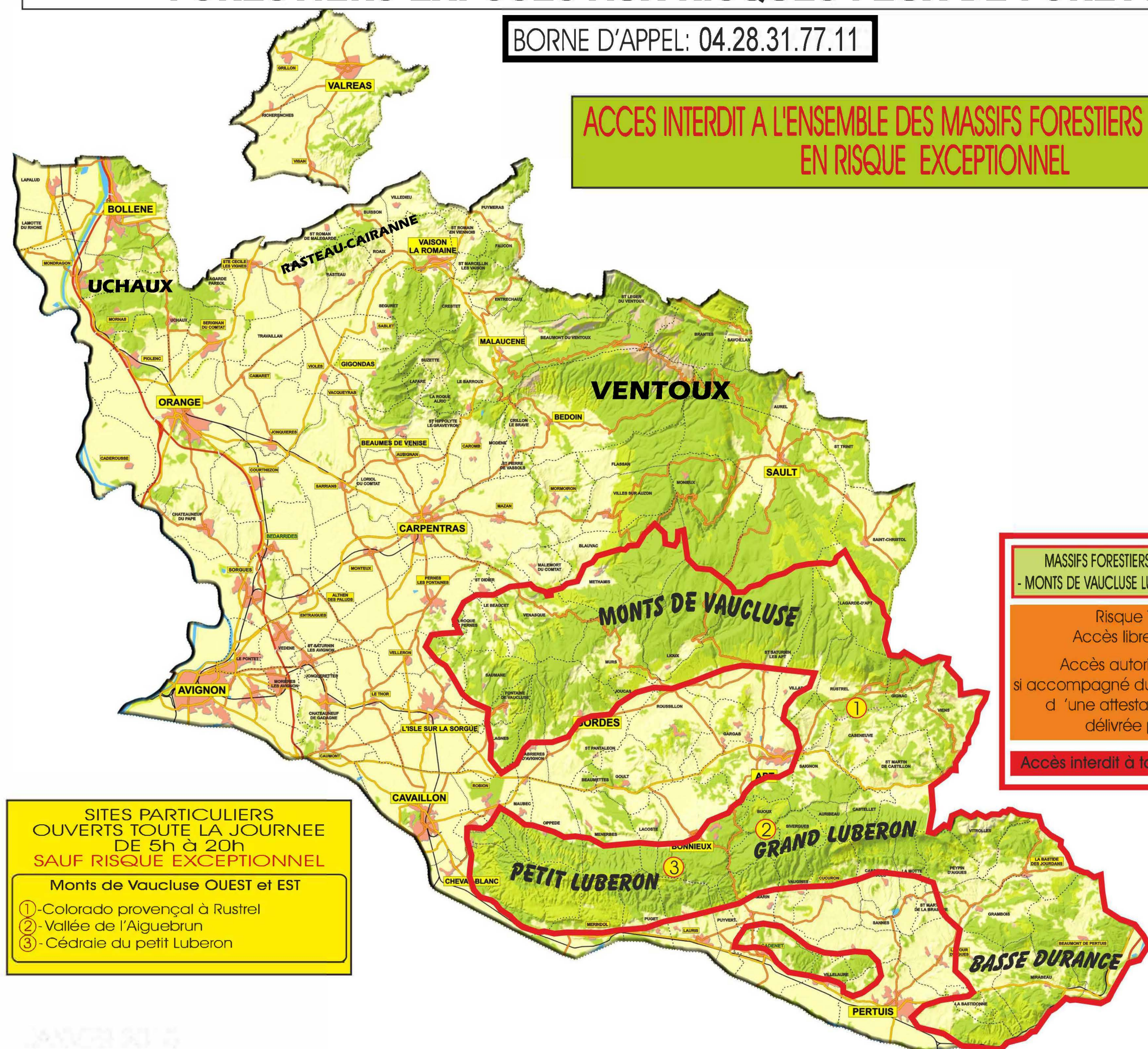


RÉGLEMENTATION ESTIVALE SUR LA FREQUENTATION DES MASSIFS FORESTIERS EXPOSES AUX RISQUES FEUX DE FORETS

BORNE D'APPEL: 04.28.31.77.11

ACCES INTERDIT A L'ENSEMBLE DES MASSIFS FORESTIERS DE VAUCLUSE
EN RISQUE EXCEPTIONNEL



MASSIFS FORESTIERS A ACCES REGLEMENTE
- MONTs DE VAUCLUSE LUBERON ET BASSE DURANCE -

Risque Très Sévère
Accès libre de 5h à 12h
Accès autorisé de 5h à 20h
si accompagné d'un professionnel titulaire
d'une attestation de formation
délivrée par la DDCS

Accès interdit à tout véhicule à moteur

SITES PARTICULIERS
OUVERTS TOUTE LA JOURNEE
DE 5h à 20h
SAUF RISQUE EXCEPTIONNEL

Monts de Vaucluse OUEST et EST

- ① - Colorado provençal à Rustrel
- ② - Vallée de l'Aiguebrun
- ③ - Cédraie du petit Luberon